



COMMUNE DE SAINT BONNET DE MURE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative au permis d'aménager présenté par la Société GUIGNARD PROMOTION
en vue de la création d'une zone d'activités de 19,8 Ha
au lieudit LE REVOLAY à Saint Bonnet de Mure

Par arrêté N°AG-017-2021 du 13 juillet 2021, le Maire de Saint Bonnet de Mure a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la création d'une zone d'activités de 19,8 Ha au lieudit LE REVOLAY à Saint Bonnet de Mure.

Le Maire est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, celle-ci étant liée à la demande de permis d'aménager.

L'étude d'impact a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité environnementale en date du 20 septembre 2020.

Par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon en date du 20/05/2021, Monsieur Pierre-Henry PIQUET, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

**Cette enquête se déroulera du
lundi 06 septembre 2021 à 8 h 00 au mercredi 06 octobre 2021 à 17 h 30.**

Les pièces du dossier et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, pour recevoir les observations, sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint Bonnet de Mure, 34 avenue de l'Hôtel de Ville, 69720 SAINT BONNET DE MURE aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

- Matins : Lundi au Vendredi de 8h à 12h,
- Après-midi : Lundi de 13h30 à 19h,
Mardi, Mercredi et Jeudi de 13h30 à 17h30,
Vendredi de 13h30 à 16h30.

Toute information supplémentaire sur le dossier pourra être sollicitée auprès de la SARL GUIGNARD PROMOTION : contact@groupeguignard.fr

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

**Lundi 13 septembre 2021 de 16h à 19h,
Mardi 28 septembre 2021 de 9h à 12h,
Mercredi 06 octobre 2021 de 14h30 à 17h30.**

Ce dossier sera également accessible depuis un lien créé sur le site internet de la commune <https://www.saintbonnetdemure.com>

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera aussi consultable en version dématérialisée et les observations pourront aussi être déposées,

- Sur un registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2573>

- Sur un registre d'enquête « papier » ouvert à cet effet à la mairie de Saint Bonnet de Mure,
- Par courrier adressé à Monsieur le commissaire-enquêteur, en Mairie, 34 avenue de l'Hôtel de Ville 69720 SAINT BONNET DE MURE,
- Par voie électronique à l'adresse spécifique suivante :

enquete-publique-2573@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse internet.

Un accès gratuit au dossier sera également possible, pendant les heures d'ouverture au public, à partir d'un poste informatique à l'accueil de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la mairie :

<https://www.saintbonnetdemure.com>.